



DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Session ordinaire – Séance du 27 juin 2023

Délibération n° 2023-032 BUDGET PRINCIPAL 2023 DU CCAS – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Vu la délibération du Conseil d'Administration N° 2021-58 du 19 octobre 2021, autorisant le recours aux formes de délibérations collégiales à distance,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Mérignac dûment convoqué par Monsieur Alain ANZIANI, Président du CCAS, s'est assemblé sous la présidence de Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

Nombre de membres en exercice : 14

PRÉSENTS : 10

Mesdames, Messieurs : Sylvie CASSOU-SCHOTTE – Vice-Présidente, Michèle BOURGEON, Ghislaine BOUVIER, Marie-Ange CHAUSSOY, Fabienne JOUVET (en visioconférence), Emilie MARCHÈS, Marie-Michelle MAURY, Hélène MAZEIRAUD-PERON, Annie MONBEIG, Jacques NAU

EXCUSÉS : 4

Mesdames, Monsieur : Alain ANZIANI – Président, Arnaud ARFEUILLE (procuration à Sylvie CASSOU-SCHOTTE), Sylvie DELUC (Procuration à Michèle BOURGEON), Kubilay ERTEKIN (Procuration à Emilie MARCHÈS)

SECRETARE DE SÉANCE : Fabienne JOUVET

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale informe les membres du Conseil d'Administration qu'il y a lieu d'apporter des modifications au budget du CCAS afin de prendre en compte de nouvelles dépenses et recettes non prévues initialement au budget principal du CCAS 2023.

Ces modifications sont les suivantes :

- La mobilisation d'un agent de sécurité au relais des solidarités pendant trois mois (mars à mai 2023) : + 15 000 €
- L'inscription de crédits pour une étude sur la restauration seniors : + 20 000 €
- L'inscription de crédits supplémentaires pour le port de repas SIVU : + 15 000 €
- Une subvention FSE+ notifiée le 8 juin 2023 dans le cadre du projet de lutte contre les violences intra-familiales pour un montant de 50 000 €
- L'inscription de crédits en investissement pour la phase 2 de l'épicerie sociale et solidaire mobile

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
CHAPITRE 011 – Charges à caractère général	+ 37 600 €	CHAPITRE 011 – Dotations et participations	+ 50 000 €
Article 6041 – Achat d'études, de prestations de services	+ 15 000 €	Article 74888 – Autres attributions et participations	+ 50 000 €
Article 611 – Prestations de services avec des entreprises	+ 20 000 €		
Article 6288 – Autres services extérieurs	+ 2 600 €		
CHAPITRE 012 – Dépenses de personnel	+ 15 000 €		
Article 6218 – Autre personnel extérieur	+ 15 000 €		
CHAPITRE 65 – Autres charges de gestion courante	- 2 600 €		
Article 65748 – Subventions de fonctionnement	- 2 600 €		
TOTAL DEPENSES	+ 50 000 €	TOTAL RECETTES	+ 50 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

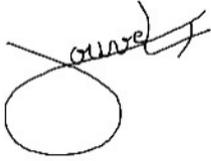
DÉPENSES		RECETTES	
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	+ 15 000 €		
Article 2031 – Frais d'études	+ 15 000 €		
Chapitre 27 – Autres immobilisations financières	- 15 000 €		
Article 2745 – Prêts	- 15 000 €		
TOTAL DEPENSES	0 €	TOTAL RECETTES	

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du CCAS vote la décision modificative n° 1 du budget du CCAS.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 27 juin 2023

Fabienne JOUVET
Secrétaire de séance

Handwritten signature of Fabienne Jouvét in black ink, consisting of a large loop and a horizontal line.

Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Vice-Présidente du Centre Communal
d'Action Sociale



Le Président du CCAS certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.